



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

juridictions sociales

Question écrite n° 41747

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les délais d'appel auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité de Lille. Le tribunal du contentieux de l'incapacité de Lille est actuellement doté de 10 formations qui permettent théoriquement de régler au mieux 3 000 dossiers par an. M. le président du tribunal du contentieux de l'incapacité a récemment indiqué que 5 000 à 6 000 recours étaient déposés par an et qu'un nombre équivalent de dossiers était actuellement en attente. Le délai d'attente est donc à présent de l'ordre de 18 mois, ce qui n'est pas sans conséquence sur la situation des justiciables dans la région Nord - Pas-de-Calais, le président de cette juridiction n'hésitant pas à employer, à juste titre, le mot « sinistrés » pour qualifier cette situation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir confirmer les chiffres annoncés et les solutions pour remédier à un tel dysfonctionnement.

Texte de la réponse

Le décret n° 2003-614 du 3 juillet 2003, pris en application de l'article 35 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale fixe les nouvelles règles de fonctionnement des tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI), ces structures passant du statut de commissions présidées par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales (DRASS) à celui de juridictions présidées par un magistrat. La mise en place de cette réforme n'a pas permis d'assurer sur 2003 un fonctionnement optimal de ces nouvelles juridictions. En l'espèce, le TCI de Lille a connu une suspension de ses audiences durant plusieurs semaines. De plus, l'application des nouvelles règles exige un nécessaire temps d'adaptation. Depuis le début de l'année, le TCI de Lille a repris ses audiences à un rythme soutenu (40 audiences par mois) et les effectifs du secrétariat ont été renforcés. Les données communiquées par cette juridiction indiquaient à la fin du premier semestre 2004, un infléchissement du stock d'instances par rapport à la fin de l'année 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41747

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4633

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 617